

Formulaire d'inscription – VIDE-GRENIERS

24 mai 2026 – rue Colbert et Place Foire-le-Roi à Tours

Le **formulaire complet et accompagné du paiement** est à retourner au Bibliovore au 91 rue Colbert à TOURS.

Les inscriptions ainsi que le paiement de la réservation peuvent être également effectué facilement en ligne



Les inscriptions seront traitées dans l'ordre d'arrivée et à concurrence du nombre de places.

Votre numéro d'emplacement vous sera communiqué lors de l'inscription ou le jour du vide-greniers si inscription en ligne¹

Ouverture des inscriptions : **lundi 20 avril 2026**

Date limite de réception des demandes : **vendredi 15 mai 2026**

Le vide-greniers est réservé exclusivement aux particuliers et associations. Il aura lieu le **dimanche 24 mai 2026, dès 8h00**.

L'Asso' du quartier Colbert-Cathédrale met à disposition un ou plusieurs emplacements de 4 mètres linéaires avec un maximum de 8 mètres par personne soit 2 emplacements pour un **montant forfaitaire de 12€ par emplacement et par jour (5€ pour la ville de Tours et 7€ pour l'association)**. Aucun matériel ne sera fourni (tables, etc.).

Renseignements : lassoqcc@gmail.com

¹ <https://www.helloasso.com/associations/l-asso-du-quartier-colbert-cathedrale/evenements/vid-greniers-colbert-cathedrale>

Je soussigné(e) demande à participer au vide-greniers du quartier Colbert-Cathédrale 2026 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

N° carte d'identité :

Immatriculation du véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant(e),
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code du commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal).

Nombre d'emplacement(s) souhaité (4ml) : Maximum 8 mètres (2 emplacements)

Montant dû (nombre d'emplacement X 12 €) :€

L'emplacement sera réservé à réception du dossier complet :

- Formulaire d'inscription daté et signé ;
- Copie recto-verso de la carte d'identité (ou du passeport) ;
- Paiement du droit de place en espèce ou par chèque à l'ordre de L'Asso' du quartier Colbert-Cathédrale.

Fait à, le / / 20.....

Signature

Règlement du vide-greniers du quartier Colbert-Cathédrale

Identification de l'organisatrice

L'organisatrice du vide-greniers est :

L'Asso' du quartier Colbert-Cathédrale

3 rue de la Cloche – 37000 TOURS

Date et lieu de l'évènement

Le vide-greniers aura lieu le 24 mai 2026 à Tours (Rue Colbert et Place Foire-le-Roi).

Type d'exposant.e. accepté.e

L'inscription en tant qu'exposant.e. au vide-greniers est ouverte aux particuliers et associations uniquement.

Les commerçants professionnels ne sont pas admis.

Les particuliers et associations sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus conformément à la loi 2005-882 du 2 août 2005 modifié par décret du 7 janvier 2009.

Modalité d'inscription

Inscription en ligne

Les inscriptions ainsi que le paiement de la réservation peuvent être effectué facilement en ligne sur le site <https://www.helloasso.com/associations/l-asso-du-quartier-colbert-cathedrale/evenements/vid-greniers-colbert-cathedrale>



À l'issue de la réservation, l'exposant.e. reçoit directement son reçu d'inscription par email.

Inscription par bulletin papier

Toute personne devra compléter le bulletin d'inscription.

Ces formalités constituent un préalable indispensable pour l'acceptation du dossier de réservation. Le manquement à ces obligations entraîne le rejet de la réservation, le chèque sera retourné à son expéditeur, à ses frais.

Permanence d'accueil

Des permanences d'accueil sont organisées pour la prise de réservation.

Toute personne devra compléter le bulletin d'inscription.

Description et tarifs des emplacements

Les emplacements sont d'une taille fixe de 4 mètres linéaires avec une profondeur d'environ 2 mètres. La profondeur peut varier, à la hausse, selon l'emplacement. L'organisatrice ne peut garantir une profondeur supérieure à celle indiquée.

L'emplacement est loué au prix de 12 € pour toute la durée de l'événement.

Un.e exposant.e. peut réserver, à son nom, jusqu'à 2 emplacements.

Données personnelles

Lors de l'inscription, l'exposant.e. doit fournir des informations concernant son identité (dont sa pièce d'identité), comme le nom, prénom, adresse complète, adresse mail et numéro de téléphone.

Ces données sont traitées dans le cadre de l'événement, afin de communiquer avec l'exposant.e. si besoin.

Les données personnelles sont transmises à la Ville de Tours conformément aux obligations de l'organisatrice.

L'organisatrice de l'événement s'engage à conserver les données de façon sécurisée, pour une durée maximale de 1 an, après quoi les données sont détruites.

En l'absence d'autorisation explicite, les données ne pourront être transmises à un tiers.

Annulation et remboursement à l'initiative de l'organisatrice

L'événement peut être annulé à tout moment par l'organisatrice, sans motivation particulière, ou par arrêté municipal ou préfectoral.

Les réservations sont alors intégralement remboursées dans un délai de 15 jours. Le mode de remboursement sera déterminé par l'organisatrice au moment de l'annulation.

En cas de report de l'événement, l'organisatrice proposera le maintien de la réservation pour la nouvelle date. L'exposant.e. pourra exiger le remboursement s'il ne souhaite pas participer à cette nouvelle date.

Annulation et remboursement à l'initiative de l'exposant.e.

Toute inscription est définitive et non remboursable. Conformément à l'article L221-28 a13 du Code de la consommation, le délai de rétractation de 14 jours ne s'applique pas, quel que soit le mode d'inscription.

Modification de l'emplacement

Aucun accord passé entre exposant.e.s ne sera autorisé. Seules les personnes représentantes de l'association organisatrice présentes seront habilitées à faire des modifications, le cas échéant.

Horaires d'arrivée et de départ des exposant.e.s

L'accès au vide-greniers par les exposant.e.s est possible à partir de 6h00 jusqu'à 8h00, sur présentation du reçu d'inscription (par mail ou papier) et d'une pièce d'identité.

Dès leur arrivée, les exposant.e.s seront orienté.e.s vers la ou les places qui leur auront été attribuées.

Après 8h00, l'organisatrice est libre de réattribuer les emplacements des exposant.e.s absent.e.s, sans que ces dernier.e.s puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Tout mouvement de voiture sera interdit après 8h00 et avant 16h00, sauf cas de force majeure (intempérie).

Stationnement des exposant.e.s

Le stationnement sur l'espace de la manifestation est interdit pendant toute la durée de celle-ci.

Les emplacements sont destinés à vente au déballage uniquement. Un.e exposant.e. ne peut louer un emplacement dans le seul et unique but de stationner son véhicule.

Objets vendus

L'exposant.e. peut vendre tout type d'objets qui n'ont pas été achetés en vue de la revente.

La vente d'animaux, d'armes (de toutes catégories), de fruits, de légumes, de fleurs ou plantes, de boisson, de denrées alimentaires et de produits inflammables est strictement interdite.

L'organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. L'organisatrice ne peut être en aucun cas tenue pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou détériorations.

Nuisances sonores

Le volume sonore doit être limité de sorte à ne pas déranger les autres exposant.e.s et les habitant.e.s.

Restauration et débit de boissons

La vente de nourriture et de boissons par les exposant.e.s est strictement interdite.

Propreté des emplacements

Tout exposant.e. louant un emplacement est responsable de son état et de sa remise en état.

Il est tenu de restituer l'emplacement libre de tout déchet. L'organisatrice se réserve le droit de facturer la remise en état, le cas échéant.

Exclusion de la manifestation

L'organisatrice se réserve le droit d'exclure de la manifestation un.e exposant.e. en cas de comportement inadapté, de nuisances ou de non-respect du présent règlement.

Un.e exposant.e. exclu.e lors de la manifestation ne pourra prétendre au remboursement de sa réservation. L'organisatrice pourra refuser l'inscription de l'exposant.e. à ses futures manifestations.

Réclamations et litiges

En cas de réclamation, l'exposant.e. pourra s'adresser à l'organisatrice à l'adresse suivante :

L'Asso' du quartier Colbert-Cathédrale

3 rue de la Cloche – 37000 TOURS

En cas de litiges entre l'exposant.e. et l'organisatrice, une médiation à l'amiable doit être envisagé. En cas de désaccord persistant, le tribunal compétent peut être saisi par l'une ou l'autre partie.